



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

autistes

Question écrite n° 62368

Texte de la question

M. Yves Tavernier appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la prise en charge des personnes atteintes d'autisme et de troubles apparentés. Aujourd'hui, le nombre de structures d'accueil pour les personnes autistes est largement insuffisant. Or, nous comptons actuellement pas moins de 60 000 enfants et adultes autistes dans notre pays, 58 000 personnes vivant souvent dans des conditions très difficiles, 120 000 parents qui espèrent chaque jour une vie meilleure et plus digne pour leur enfant. En raison du nombre très limité de structures éducatives adaptées à la prise en charge de ces personnes et du manque de personnel éducatif formé, les adultes autistes se voient obliger soit de rester le plus souvent à domicile, à la charge de leurs parents, soit d'être internés de façon définitive en hôpital psychiatrique. Fréquemment, les enfants, adolescents et adultes autistes sont tout simplement exclus du milieu institutionnel sous prétexte qu'ils ne sont pas adaptés à l'établissement qui est censé les accueillir. Enfin, ces personnes totalement démunies doivent affronter régulièrement la violence institutionnelle. Toutes ces difficultés contraignent les parents à trouver des structures d'accueil hors de France. On ne peut l'accepter. Certes, les journées nationales de l'autisme, qui se sont déroulées les 19 et 20 mai dernier, ont permis de sensibiliser l'opinion publique à cet handicap. De plus, le Gouvernement a arrêté récemment un plan de prise en charge comportant la création de 1 000 places, mais ce chiffre est inférieur aux besoins. Les associations nous alertent aujourd'hui sur l'urgence de créer des structures d'accueil supplémentaires et de permettre l'amélioration de la formation du personnel. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures elle compte prendre pour que les personnes autistes et leurs familles puissent vivre dans des conditions meilleures.

Données clés

Auteur : [M. Yves Tavernier](#)

Circonscription : Essonne (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62368

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 juin 2001, page 3467